



Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse



Superficie totale de l'aire (ha)¹	45 127
Superficie agricole (ha)	36 992
Terres arables (%)	83
Prairies (%)	14
Vergers productifs (%)	3
Superficie boisée (ha)	584
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	4 320
Nombre d'habitants²	83 947

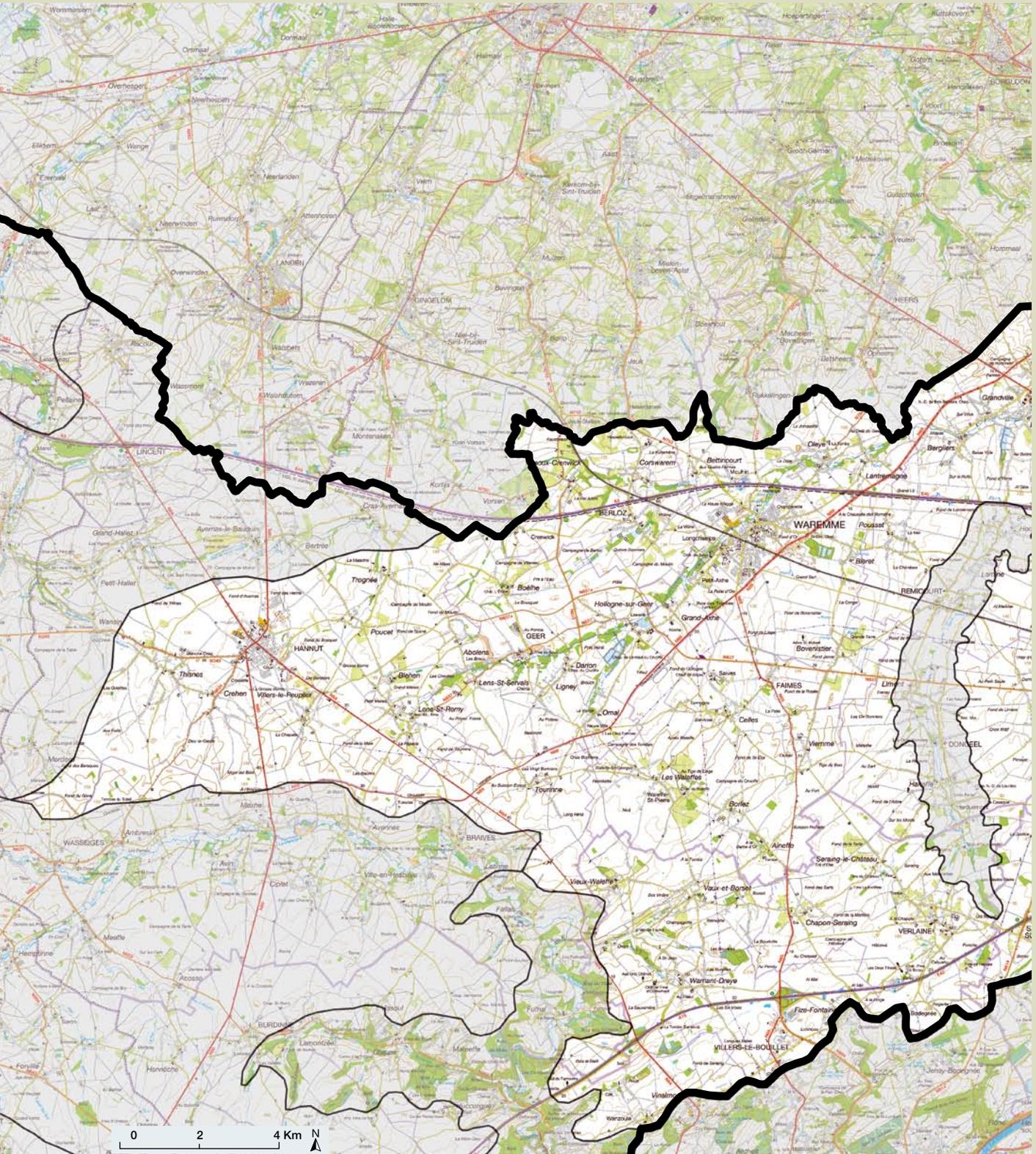
¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

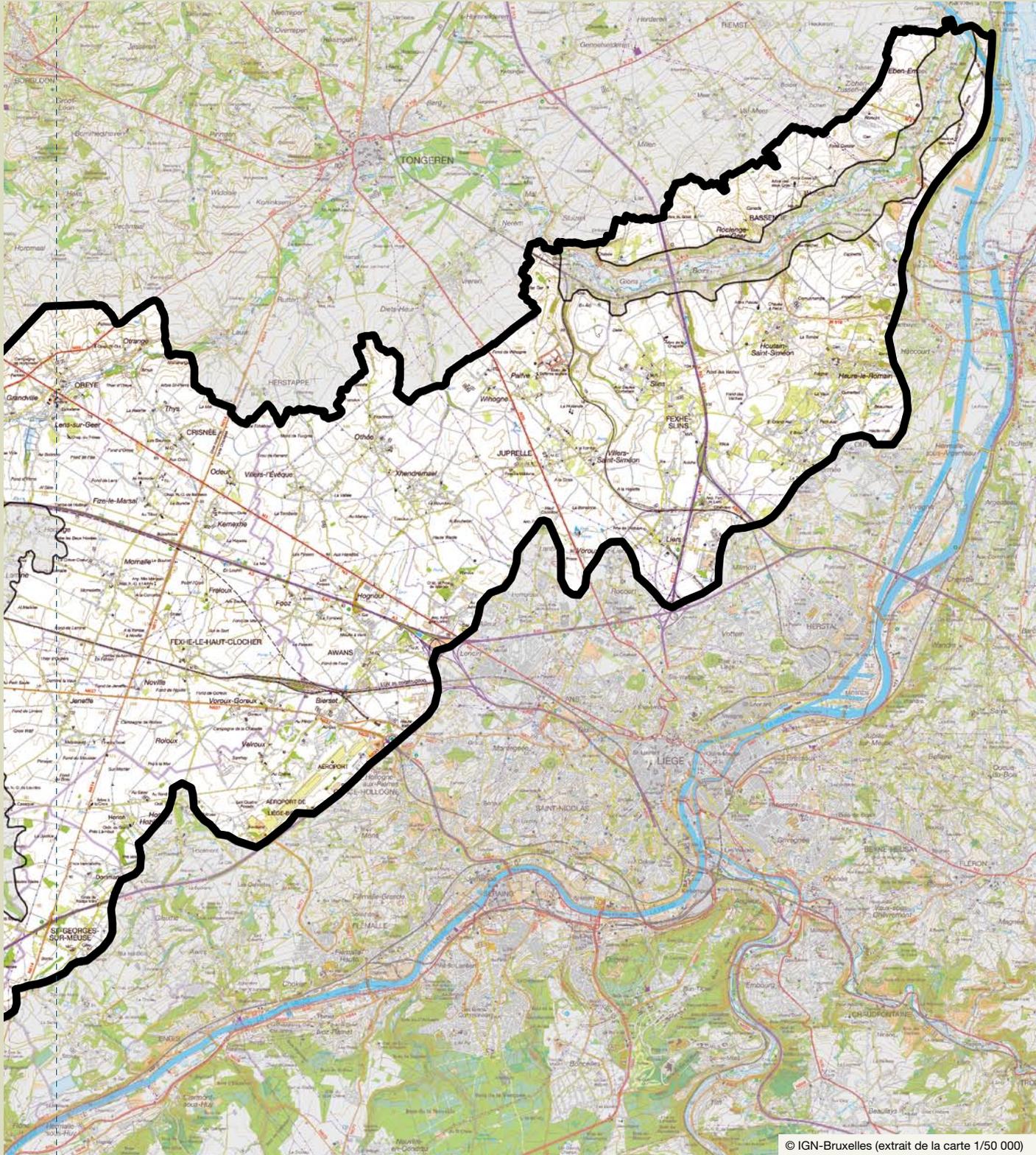
² Estimation sur base des données INS (2007).

Vaste étendue au relief très calme, l'aire paysagère du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse offre des paysages agricoles de labours aux vues particulièrement longues. Des vergers de basses tiges se mêlent ponctuellement aux cultures de céréales, de betteraves sucrières et de légumes.

L'habitat est très présent au travers d'un semis dense de villages, surtout localisés dans les vallées peu marquées et les dépressions du plateau. Le long de l'autoroute E40 qui traverse le nord de l'aire, Waremme est l'agglomération la plus importante, suivie par Hannut.

La marge est de l'aire, jouxtant l'agglomération liégeoise, présente des caractères périurbains plus notables que le reste de l'aire, encore rural.







Le Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse forme une vaste **SURFACE PLANE** seulement interrompue par les vallées de l'Yerne et surtout du Bas Geer. Celles-ci sont exclues de l'aire car elles offrent des paysages très différents et sont donc reprises comme aires à part entière. Comme le sous-sol est constitué en grande partie de craie perméable, le **RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE** est très **ATROPHIÉ**. Seuls les cours amont du Geer et de son affluent, la Mule, s'expriment dans les paysages par leur occupation du sol distincte, plus herbagère et arborée, notamment de peupleraies.

Les **LABOURS** s'étendent selon un parcellaire géométrique et de grande taille, le plus souvent issu du **REMEMBREMENT**. Une grille de routes rectilignes isole des blocs réguliers de parcelles et permet leur desserte par le lourd charroi agricole moderne. Les vues sont longues et sont diversifiées au fil des saisons par le patchwork changeant des cultures. Céréales et betteraves dominent, mais sont accompagnées ponctuellement de légumes, notamment à proximité du village de Geer, en amont de Waremme, où se situe une importante usine agro-alimentaire de surgélation de légumes.

Des **VERGERS**, constitués d'arbres de basses tiges adaptés aux conditions techniques et économiques actuelles, caractérisent les paysages aux alentours de Waremme ainsi qu'à l'est de l'aire paysagère. Près de Waremme, il s'agit de la prolongation en Wallonie de la zone fruitière de Saint-Trond, alors que dans l'est, c'est plutôt la proximité de la ville de Liège et du Pays de Herve qui intervient. Le site d'implantation de ces nouveaux vergers, parmi les champs, est une différence paysagère marquante par rapport aux anciens vergers de hautes tiges qui occupaient les auréoles villageoises.

Le **SEMIS DES VILLAGES** et hameaux est très **DENSE**, ce qui est probablement à mettre en rapport avec la productivité de l'agriculture et donc la faible superficie

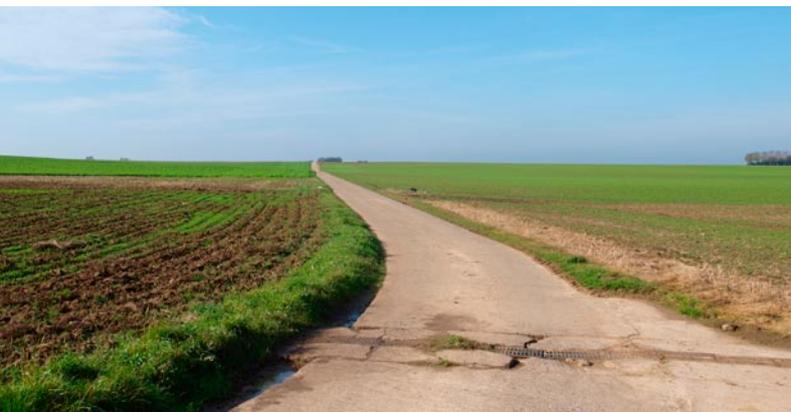
nécessaire au finage pour nourrir la communauté villageoise. Les villages sont implantés dans les rares vallées et les replis du plateau. Par la végétation arborée qu'ils abritent, ils apparaissent dans le paysage comme des dômes de verdure. Ils accueillent la plupart des censes, qui ne se trouvent presque jamais isolées dans le finage. Les prairies, souvent complantées d'arbres fruitiers âgés, accompagnent et cernent les bâtiments. De plus en plus souvent, le contact avec l'espace agricole est constitué par les jardins d'agrément des habitations récentes.

WAREMME est le pôle urbain majeur de l'aire. Localisée sur le versant de la vallée peu profonde du Geer, sur la ligne de chemin de fer Bruxelles – Liège et à proximité directe de l'autoroute E40, l'agglomération connaît une dynamique de croissance importante qui se traduit par l'implantation de nouveaux lotissements dans toute sa périphérie, notamment vers l'accès autoroutier, et par le développement d'une zone d'activité économique située au sud-est de la ville.

Hannut, plus éloignée des agglomérations principales, constitue un bourg rural dont le marché dessert les alentours.

A l'est, vers Liège, l'aire inclut Bierset et ses infrastructures aéroportuaires en plein développement. A proximité de l'agglomération, notamment vers Awans, Ans, Juprelle et Oupeye, la multiplication des lotissements et du bâti génère des ensembles de morphologie périurbaine le long des principaux axes comme les nationales N3 et N20, ainsi que dans et aux pourtours des noyaux villageois.

Sillonnée en tous sens par trois autoroutes et un grand nombre de routes nationales, l'aire paysagère est facilement accessible et, de ce fait, soumise à la pression de la **PÉRIURBANISATION**. Seule la partie sud-ouest, plus éloignée des pôles urbains, s'avère moins exposée.



L'horizontale est la ligne de force qui domine les paysages de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse. L'occupation agricole du sol limoneux, en labours non enclos, génère des vues particulièrement longues et ouvertes. Sans élément de repère, l'échelle du paysage peut être difficile à appréhender (entre Donceel et Jeneffe, Slins).



Sur cette vue, l'arrière-plan est constitué par la ligne arborée de la partie amont de la vallée du Geer, peu encaissée. Si la végétation permet une évaluation des distances et donc de l'échelle du paysage, elle rapproche aussi l'horizon visuel car le regard ne peut la traverser. La topographie générale du plateau reste calme et ne présente que des ondulations douces. Les cultures forment sur cette surface une marqueterie aux contours géométriques (Tourinne).

Les rivières sont peu nombreuses au sein de l'aire. A Hollogne-sur-Geer, dans la partie amont du cours du Geer, saules et peupliers occupent la plaine alluviale et forment des écrans semi-perméables à la vue. L'ancien moulin Pirson, monument classé, est un des rares moulins à eau du Plateau agricole d'Entre-Geer-et-Meuse. A cet endroit, le Geer est inclus dans l'aire paysagère parce que sa vallée reste relativement peu différenciée du plateau, contrairement à la portion aval, nettement plus encaissée (voir la Vallée du Bas Geer, page 252).



L'aire paysagère s'étend vers l'est jusqu'au versant de la vallée de la Meuse. La proximité du fleuve confère à cette extrémité de l'aire une topographie plus accidentée, car ses affluents entaillent le plateau (Houtain-Saint-Siméon). La vue porte loin, au-delà de la vallée mosane, vers l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Les limites de l'aire ne sont pas toutes topographiques. Ici, par exemple, c'est le front de périurbanisation liégeois qui détermine non seulement la limite de l'aire, mais aussi celle de l'ensemble paysager (Awans).

La douceur du relief permet une motomécanisation poussée de l'agriculture. Le parcellaire a été adapté à la technologie : les champs sont de grande taille et de forme géométrique. Les cultures de céréales aux tons dorés jouxtent ici un champ de pommes de terre. Les arbres forment des bosquets épars, constitués de feuillus (Dommartin).

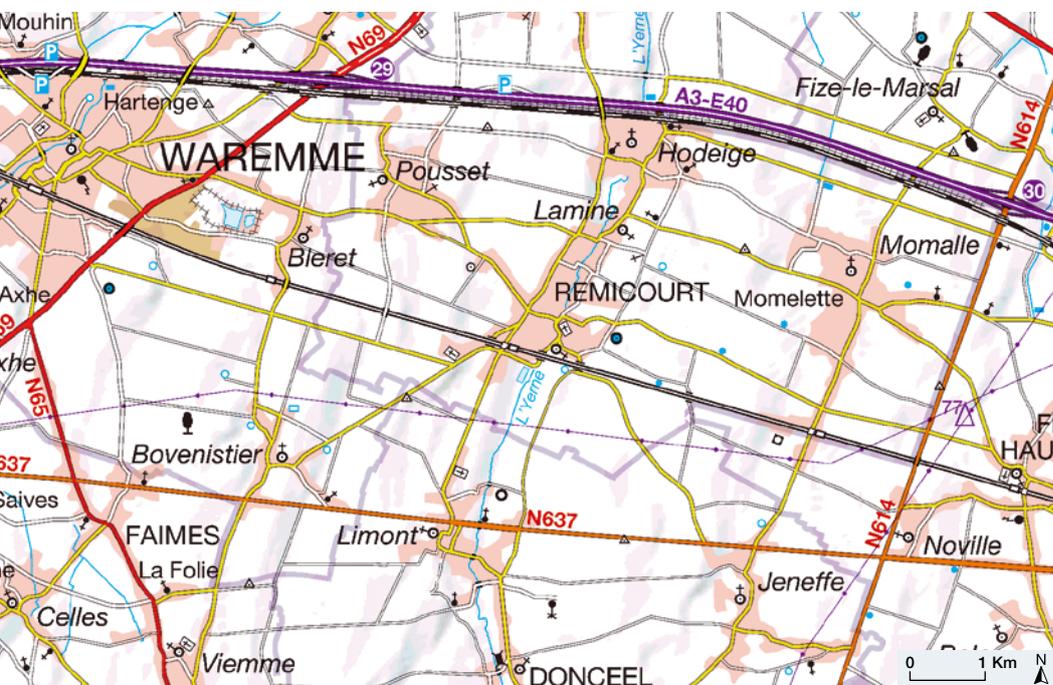




Les productions légumières (ici des haricots) sont présentes surtout dans la partie occidentale de l'aire paysagère (Boëlhe).



Contrairement aux céréales, qui sont des cultures pluviales – se contentant de l'eau de pluie –, les légumes nécessitent une irrigation. Un réseau de distribution a donc été installé à la faveur du réaménagement de la voirie agricole lors des remembrements. L'agriculteur se connecte au moyen de tuyaux d'arrosage de gabarit industriel (Ligny).



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000 (2006).

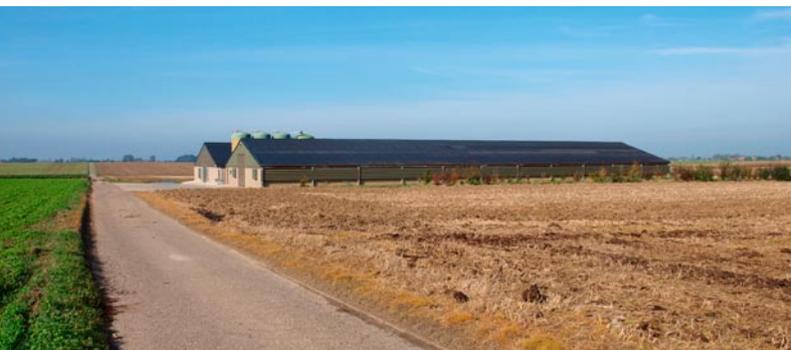
La trame de la voirie est particulièrement régulière autour de Remicourt. Le remembrement a pu s'appuyer sur un réseau viaire préexistant qui s'avérait bien adapté à la maille parcellaire recherchée par les opérations foncières. L'origine du réseau viaire remonte peut-être à l'Antiquité. Entre les chaussées romaines de Bavay (N69) et de Metz (N614) qui convergent vers Tongres au nord-est de l'extrait cartographique présenté, l'existence d'une centuriation* n'est pas à exclure.



Hautes tiges

Basses tiges

Les vergers de basses tiges sont relativement nombreux aux alentours de Waremme et dans l'est de l'aire paysagère. Par leur hauteur, ils se différencient à la fois des autres cultures (sauf du maïs à maturité) et des vergers de hautes tiges. Contrairement à ces derniers, les vergers de basses tiges occupent parfois des parcelles au sein du finage, parmi les champs, comme ici à Corswarem (photo de gauche). A Fexhe-Slins, les deux types de vergers sont visibles simultanément en marge de l'habitat.



A de rares exceptions près, seuls quelques hangars ou silos récents et de grande taille sont présents au sein de la zone agricole. Ils sont souvent perceptibles à grande distance dans ce paysage dépourvu d'écran visuel (Haneffe, Juprelle).



D'anciens bassins de décantation de sucreries sont devenus aujourd'hui des milieux biologiques privilégiés parmi les espaces d'agriculture intensive. Ces bassins-ci, près de Waremme, ont même acquis le statut de réserve naturelle. Ils se distinguent dans le paysage par les talus boisés qui les entourent.



A Villers-le-Bouillet, un parc éolien occupe la bordure du plateau avant sa retombée dans la vallée mosane. Les éoliennes sont des infrastructures dont l'échelle verticale est nouvelle dans ces paysages où l'horizontale est la ligne de force principale. Dominant le plateau d'une hauteur de quelque 150 mètres, elles sont visibles de loin.



Quelques moulins à vent subsistent, parfois réaffectés en logements comme ici à Corswarem. Ils témoignent de ce que l'énergie éolienne, abondante sur le plateau, était déjà mise à profit bien avant l'apparition des éoliennes modernes.



Le caractère groupé de l'habitat est un trait frappant du paysage, qui contraste avec celui, ouvert, des vastes étendues de champs. Les villages se localisent dans les faibles dépressions du relief dont ils profitent notamment pour s'abriter quelque peu du vent, protégés également par les arbres qui s'y insèrent (Villers-l'Évêque, Celles).



L'intérieur des villages présente un bâti diversifié où se côtoient des maisons d'âge et de style architectural variés, des petites fermes et des censes. La brique domine largement parmi les matériaux de construction. D'anciens vergers subsistent ponctuellement, cernés par l'habitat (Thisnes, Villers-l'Évêque, Houtain-Saint-Siméon).



Le périmètre historique des villages comporte encore souvent des espaces libres de bâti, occupés par des prés et des vergers. Ces espaces constituent des opportunités de développement, bien que la densification s'accompagne fréquemment d'une diminution du caractère rural du village au profit d'un paysage de banlieue urbaine (Kemexhe).



Aux sorties des villages, les routes sont fréquemment bordées de talus herbacés ou couverts d'arbustes. Ces anciens chemins creux créent une transition visuelle entre les paysages du village et ceux du plateau (Thisnes).



Les routes d'accès sont le lieu privilégié du développement d'un habitat linéaire. Cette localisation rompt avec l'implantation traditionnelle du bâti au sein d'une enveloppe villageoise compacte (Hermée).



Le long des routes principales, le paysage montre souvent des caractères urbains : aménagement de ronds-points, éclairage spécifique... (Viemme).



Les accès autoroutiers regroupent des activités économiques et présentent une physionomie banalisée (Villers-le-Bouillet).



Accès depuis l'auto-
route E40 par la N69

Centre-ville



Centre-ville

Zone d'activité économique

Vue depuis le sud-est

Waremmé, principale agglomération de l'aire, reste discrète dans le paysage. La vallée du Geer, où elle s'est développée, est peu marquée dans le plateau à cet endroit de son cours. Une grande partie de l'agglomération est donc visible depuis le plateau. Les bâtiments de haut gabarit étant absents, l'impact visuel de la ville reste modeste et le château d'eau, situé sur le point culminant au sud-ouest, constitue un point focal plus marqué. Cependant, la présence d'une zone économique, non intégrée au paysage et située au sud-est, sur le plateau entre le chemin de fer et l'autoroute, a pour effet de déplacer le centre de gravité visuel de la ville. Ailleurs, de nouveaux fronts d'urbanisation ont été créés au contact de l'espace agricole, par l'implantation de lotissements en périphérie. La ligne TGV n'a qu'un impact limité dans ce paysage où l'habitat et l'autoroute, qu'elle longe, étaient déjà en interaction.



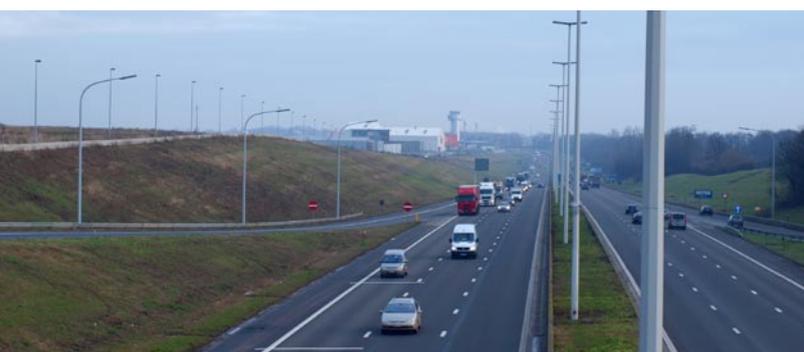
ZAE au contact des champs



Front d'urbanisation nord-ouest



Pont au-dessus du TGV et de l'autoroute



Près de Liège, les infrastructures aéroportuaires de Bierset, en bordure de l'autoroute E42, couvrent une vaste superficie. Leur impact paysager est surtout indirect et lié aux développements annexes comme les imposants bâtiments d'une firme de logistique. L'autoroute, souvent bordée de talus anti-bruits ou de végétation, n'offre sur son parcours que de rares perspectives vers le plateau.

Enjeux

- La caractéristique majeure de l'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse tient à ses vastes horizons ouverts. Le groupement strict de l'habitat contribue à cette ouverture paysagère. Or des développements récents pourraient dépasser les périmètres historiques et empiéter sur les espaces agricoles si caractéristiques. Les bâtiments agricoles eux-mêmes, exclus des villages, se multiplient dans les champs.
- La topographie calme et l'accessibilité assurée par un réseau dense de voies de communication sont attrayantes pour le développement de zones d'activité économique, notamment le long des nationales, à proximité des autoroutes. Le développement des zones actuelles et la localisation des zones futures sont un enjeu pour le maintien d'un paysage agricole caractéristique et attractif.
- Le plateau, exposé aux vents, présente un bon potentiel pour le développement de parcs éoliens. Ceux-ci peuvent jouer un rôle structurant positif ; cependant, leur multiplication pourrait conduire à un effet inverse et à la perte de portions significatives du paysage agricole caractéristique.
- Les paysages de plateau souffrent d'une appréciation souvent faible de leurs qualités intrinsèques. Ils ont pourtant une personnalité forte et abritent un patrimoine important.

Objectifs paysagers

1. Préserver les grands espaces ouverts en limitant les implantations d'activités en leur sein.	GESTION-PROTECTION
2. Optimiser le potentiel structurant des parcs éoliens par un choix de localisation et de mise en oeuvre respectant les qualités paysagères de l'aire.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Valoriser les traces du passé qui donnent un sens historique aux paysages.	GESTION
4. Inciter à la reconnaissance qualitative des paysages de plateau.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Définir un ou plusieurs périmètres de paysage agricole particulièrement représentatif où toute nouvelle implantation sera soumise à des prescriptions d'insertion paysagère strictes.
- Mettre en place des collaborations transcommunales, également en concertation avec la Région, afin de garantir une gestion globale stratégique des parcs éoliens.
- Conserver ou organiser des percées visuelles depuis les routes nationales et les autoroutes.
- Mettre en place des circuits de découverte et de valorisation des paysages et de leurs patrimoines.